

UN FILET SOCIAL FORT POUR UN CANADA FORT

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

Par Union des consommateurs

**AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES**

Dans le cadre des Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2026

Le 21 mai 2026

union
des consommateurs

LA TROUSSE D'IMPÔT PAPIER DOIT RESTER

Union des consommateurs estime qu'il est impératif de rétablir et maintenir un accès intégral à la trousse d'impôt papier fournie par l'Agence du revenu du Canada (ARC). De même, son envoi automatique par la poste à certains particuliers doit être maintenu, sans frais supplémentaires. Pour l'année fiscale 2025, environ 500 000 personnes ont reçu automatiquement la trousse d'impôt par la poste, et environ 2 millions de contribuables ont produit leur déclaration de revenus au moyen de formulaires papier. Ces données illustrent l'importance de ce mode de transmission pour une partie de la population, notamment pour des personnes plus âgées et des ménages ayant un accès limité aux ressources informatiques. Bien que l'un des objectifs de la démarche de transition numérique de l'ARC soit louable, à savoir accroître la rapidité du traitement des demandes¹, elle entraîne aussi plusieurs changements qui risquent d'être négatifs pour de nombreux contribuables qui utilisent encore la déclaration de revenus papier.

Union recommande également que l'ARC exempte l'affranchissement postal des déclarations d'impôt papier des particuliers. L'ARC a annoncé la fermeture définitive de ses boîtes de dépôt, destinées à recevoir gratuitement les déclarations de revenus papier. Ces boîtes permettaient aux contribuables de transmettre leur déclaration tout en évitant les frais d'affranchissement. L'ARC n'ayant pas prévu de mesure de mitigation pour pallier le retrait de cette mesure, ces coûts devront être entièrement assumés par les consommateurs qui y auront recours. Bien que le coût d'affranchissement puisse être modeste, il s'agit d'une dépense supplémentaire, pouvant constituer un obstacle à l'accès aux services du gouvernement. De plus, 432 497 enveloppes avaient été déposées en 2024-2025², ce qui témoigne du recours à ce mode de dépôt par une part non négligeable de la population.

¹ Agence du revenu du Canada, « Changements importants à la trousse d'impôt sur le revenu de 2025 : Ce que vous devez savoir », 11 décembre 2025, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/salle-presse/conseils-fiscaux/conseils-fiscaux-2025/changements-importants-trousse-impot-revenu-2025>.

² Maxence Bahaban, « L'ARC fermera définitivement ses boîtes de dépôt après la période des impôts », Radio-Canada, Radio-Canada.ca, 20 mars 2026, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2240394/arc-fermeture-boites-depot-impots>.

Par ailleurs, **Union recommande que la trousse d'impôt contienne, au minimum, l'ensemble des annexes et formulaires donnant accès à des crédits ou des prestations susceptibles d'alléger la charge fiscale des ménages à faible ou moyen revenu.** L'ARC a retiré plusieurs annexes de la trousse d'impôt, en invoquant leur faible taux d'utilisation³. Un examen plus attentif révèle cependant que plusieurs de ces annexes sont liées à des crédits d'impôt et à des prestations, comme l'annexe 5 pour les époux ou conjoints de fait et les personnes à charge, l'annexe 15 sur le CELIAPP ou encore l'annexe 13 pour les cotisations d'assurance-emploi pour travailleurs autonomes⁴. Le retrait de ces annexes a pour effet d'ajouter une étape supplémentaire aux contribuables qui souhaitent remplir de tels formulaires, soit de les commander par téléphone ou en ligne. Or, plusieurs ne maîtrisent pas ces canaux, ce qui risque de compromettre leur accès aux prestations et aux crédits d'impôt auxquels ils ont droit.

Subsidiairement, nous recommandons d'assurer que du personnel de première ligne de l'ARC soit disponible en nombre suffisant pour répondre aux demandes de la part des contribuables, soit par téléphone, en personne ou autrement, et ce, afin de traiter rapidement les demandes des Canadiens qui souhaitent recevoir les formulaires complémentaires ou la trousse. Union insiste par ailleurs sur l'aspect de la gratuité : **ces services d'accompagnement doivent absolument demeurer gratuits.**

La poursuite d'objectifs d'efficacité administrative ne doit pas se faire au détriment des personnes vulnérables qui dépendent de prestations et de crédits d'impôt pour subvenir à leurs besoins. Nos associations membres nous rapportent d'ailleurs les difficultés que rencontrent des citoyens lorsqu'ils souhaitent commander la trousse ou les formulaires manquants, alors que le but de cette trousse est justement de faciliter la production d'une déclaration de revenus. Union craint que l'effet cumulatif des changements entrepris par l'ARC n'entraîne un fardeau supplémentaire pour de nombreux ménages en situation de précarité, ce qui est susceptible de les précariser encore davantage. Dans les circonstances, la prudence est de mise pour ne laisser personne de côté durant cette transition.

³ Préc., note 1.

⁴ Id.

ASSURANCE MÉDICAMENTS : LE GOUVERNEMENT DOIT TENIR PAROLE

Union appelle le gouvernement fédéral à respecter son engagement de mettre en place un régime public et universel d'assurance médicaments, à l'échelle du pays. À l'approche du deuxième anniversaire de l'adoption de la *Loi sur l'assurance médicaments*⁵, force est de constater l'absence d'intérêt de la part du gouvernement pour faire progresser cette démarche. Seuls trois provinces et un territoire ont signé des ententes avec le gouvernement fédéral dans le cadre du projet pilote, mais le gouvernement ne semble pas vouloir aller plus loin pour l'instant⁶. Cette loi avait été saluée à l'époque par Union et plusieurs de ses partenaires qui considéraient qu'il s'agissait d'un gain majeur. Bien qu'imparfaite⁷, celle-ci mettait en place les conditions nécessaires en vue de l'élargissement de la couverture d'assurance médicaments à travers tout le pays. Union rappelle que sans le régime final prévu par la *Loi*, le Canada continuera de faire figure de cancre parmi les pays de l'OCDE qui jouissent d'un système de santé public, étant le seul parmi ceux-ci à ne pas offrir aussi l'assurance médicaments⁸.

« sans le régime final prévu par la *Loi*,
le Canada continuera de faire figure de
cancro parmi les pays de l'OCDE
qui jouissent d'un système de santé public »

De plus, le financement prévu de 1,5 G \$ sur 5 ans s'avère nettement insuffisant pour mettre en place la première étape, qui vise à couvrir les médicaments et les dispositifs

⁵ *Loi sur l'assurance médicaments*, L.C. 2024, ch. 24 (ci-après, la « L.a.m. »).

⁶ La Presse Canadienne, « Le régime d'assurance-médicaments de Terre-Neuve-et-Labrador menacé », L'actualité, 6 février 2026, <https://lactualite.com/actualites/le-regime-dassurance-medicaments-de-terre-neuve-et-labrador-menace/>.

⁷ Voir le mémoire conjoint d'Union et de ses partenaires, présenté au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, dans le cadre de l'étude du Projet de loi C-64 par ce comité : <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/44/HESA/Brief/BR13131029/br-external/Jointly01-e.pdf>.

⁸ Colleen M. Flood et al., « Universal Pharmacare and Federalism », *Centre of Excellence on the Canadian Federation*, 12 septembre 2018, <https://centre.irpp.org/fr/research-studies/universal-pharmacare-and-federalism-policy-options-for-canada/>.

contraceptifs, ainsi que ceux destinés au traitement du diabète. En effet, déjà 60 % du budget prévu a été alloué et, pourtant, seules quatre ententes ont été signées avec des provinces et un territoire, qui représentent moins de 18 % de la population canadienne. Si le gouvernement canadien ne revoit pas à la hausse le financement du programme, il sera impossible d'élargir le régime à l'ensemble des provinces et territoires. Une telle situation de statu quo permanent serait injuste et inéquitable entre les Canadiens et les Canadiennes des différentes provinces et des territoires.

Union presse le gouvernement d'**assurer un financement suffisant pour la mise en place du régime d'assurance médicaments entièrement public, universel et gratuit prévu par la loi et de négocier sans délai avec les provinces et territoires non visés par une entente.**

VERS UNE IMPOSITION PLUS ÉQUITABLE DU GAIN EN CAPITAL

L'inclusion partielle du gain en capital est une mesure inéquitable et doit être abolie. Pendant que les salaires sont inclus à 100 % à titre de revenus imposables, les gains en capital ne sont inclus qu'à 50 %. Or, 28,5 millions de Canadiens ne réalisent aucun gain en capital au cours d'une année fiscale⁹. En effet, les ménages à faible et moyen revenu tirent majoritairement leurs revenus des salaires, alors que ceux des plus fortunés proviennent de sources variées, comme les biens immobiliers, la spéculation boursière et le capital-actions, et très peu du travail¹⁰. Cette distinction est inéquitable, puisqu'elle punit fiscalement les travailleurs, et se trouve ainsi à dévaloriser indirectement les fruits du travail par rapport à ceux du capital. C'est sans compter les nombreuses stratégies d'optimisation, d'évasion et d'évitement fiscaux qui réduisent encore davantage le taux réel d'inclusion du gain en capital à l'échelle du pays.

En mars 2025, le premier ministre a annoncé qu'il annulait la promesse du précédent gouvernement de rehausser le taux d'inclusion des gains en capital excédant 250 000 \$,

⁹ Vice-première ministre et ministre des Finances, « Budget 2024 : Une chance équitable pour chaque génération. », 16 avril 2024, <https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/budget-de-2024.pdf>, p. 388.

¹⁰ Maxime Fortin, « Imposer les gains en capital, une injustice envers la classe moyenne? », Le Devoir, 27 avril 2024, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/811795/idees-imposer-gains-capital-injustice-envers-classe-moyenne>.

privant ainsi le trésor public d'environ 17 G \$ d'ici l'exercice financier 2029-2030¹¹. Or, alors que les inégalités de richesse s'accroissent¹², ce qui met de la pression sur un filet social déjà sous-financé, une réforme de l'imposition du gain en capital pourrait constituer une bouée de sauvetage salutaire, tant pour les finances publiques que pour les Canadiens et les Canadiennes les plus vulnérables.

Union presse donc le gouvernement **d'éliminer l'inclusion partielle des gains en capital, de sorte que ceux-ci soient inclus à 100 %, au même titre qu'un revenu d'emploi.**

¹¹ Nora Nahornick et Ulysse Robert-Lacroix, « Augmentation du taux d'inclusion des gains en capital », *Bureau du directeur parlementaire du budget* (Bureau du directeur parlementaire du budget, 1^{er} août 2024), <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/leg-2425-010-s-increasing-capital-gains-inclusion-rate-augmentation-taux-inclusion-gains-capital>.

¹² Alex Maitland et al., *Résister au règne des plus riches* (Oxfam International, 2026), <https://doi.org/10.21201/2025.000113>.

UNION DES CONSOMMATEURS, LA FORCE D'UN RÉSEAU

Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif qui regroupe 16 groupes de défense des droits des consommateurs. La mission d'Union des consommateurs est de représenter et défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions d'Union s'articulent autour des valeurs chères à ses membres : la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

NOTRE VISION

La structure d'Union des consommateurs lui permet de maintenir une vision large des enjeux de consommation tout en développant une expertise pointue dans certains secteurs d'intervention, notamment par ses travaux de recherche sur les nouvelles problématiques auxquelles les consommateurs doivent faire face ; ses actions, de portée nationale, sont alimentées et légitimées par le travail terrain et l'enracinement des associations membres dans leur communauté.

NOTRE MISSION

Union des consommateurs agit principalement sur la scène nationale, en représentant les intérêts des consommateurs auprès de diverses instances politiques ou réglementaires, sur la place publique ou encore par des recours collectifs. Parmi ses dossiers privilégiés de recherche, d'action et de représentation, mentionnons le budget familial et l'endettement, l'énergie, les questions liées à la téléphonie, la radiodiffusion, la télédistribution et Internet, la santé, les produits et services financiers ainsi que les politiques sociales et fiscales.



RECOMMANDATIONS

1

Rétablir et maintenir un accès intégral à la trousse d'impôt papier fournie par l'ARC et que son envoi automatique par la poste à certains particuliers soit maintenu, sans frais supplémentaires;

2

Que l'ARC exempte l'affranchissement postal des déclarations d'impôt papier des particuliers;

3

Que la trousse d'impôt contienne, au minimum, l'ensemble des annexes et formulaires donnant accès à des crédits ou des prestations susceptibles d'alléger la charge fiscale des ménages à faible ou moyen revenu;

4

Subsidiairement aux recommandations précédentes, assurer que du personnel de première ligne de l'ARC soit disponible en nombre suffisant pour répondre aux demandes de la part des contribuables et que ces services d'accompagnement demeurent gratuits;

5

Respecter l'engagement de mettre en place un régime public et universel d'assurance médicaments, à l'échelle du pays;

6

Assurer un financement suffisant pour la mise en place du régime d'assurance médicaments entièrement public, universel et gratuit prévu par la loi et négocier sans délai avec les provinces et territoires non visés par une entente;

7

Éliminer l'inclusion partielle des gains en capital, de sorte que ceux-ci soient inclus à 100 %, au même titre qu'un revenu d'emploi.

LA FORCE D'UN RÉSEAU

ASSOCIATIONS MEMBRES :

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins

ACEF de l'Est de Montréal

ACEF de Laval

ACEF du Grand-Portage

ACEF du Sud-Ouest de Montréal

ACEF du Nord de Montréal

ACEF Estrie

ACEF Lanaudière

ACEF Montérégie-Est

ACEF de Québec

ACEF Rive-Sud de Montréal

Espace Finances Lévis

Centre d'intervention budgétaire et sociale (CIBES) de la Mauricie

Service d'Aide au Consommateur (Mauricie)

ASSOCIATIONS AFFILIÉES :

Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC)

Centre d'éducation financière EBO (Ottawa)



info@uniondesconsommateurs.ca
uniondesconsommateurs.ca

Téléphone : 514 521-6820
Sans frais : 1 888 521-6820
Télécopieur : 514 521-0736

7000, avenue du Parc, bureau 201
Montréal (Québec) H3N 1X1